2025/11/30 19:08 1/1 SaPI FAQ

SaPI FAQ

* la possibilité de projets pluri-annuels * l'inscription du projet dans une des priorités d'un des 6 objectifs stratégiques du plan Données pour la science * le positionnement du projet, comme projet pilote (POC) et/ou projet structurant

- * les indemnités de stagiaire sont éligibles, tout comme les prestations de formation, de conseil ou d'expertise. Les salaires de CDD et la prestation externe de production/réalisation ne le sont toujours pas.
- * Les crédits accordés sur subvention d'état à l'année N ne sont pas reportables à l'année N+1, toute somme non engagée sera donc perdue.

From:

https://pepi2g.wiki.inrae.fr/ - pepi2g

Permanent link:

https://pepi2g.wiki.inrae.fr/doku.php?id=communaute:sapi:faq&rev=1697448929

Last update: 2023/10/16 11:35

